

RÈGLEMENT 2098-LAS-202

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2098 DE MANIÈRE À MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE (CÉDULE A) ET LES GRILLES DES USAGES ET NORMES (CÉDULE B) POUR CRÉER LA ZONE P01-05 À MÊME LA ZONE C01-12 AFIN DE RESPECTER LA CONFIGURATION GÉOMÉTRIQUE DU LOT 1 079 572**

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt collectif d'augmenter la superficie d'espace vert du secteur;

ATTENDU QUE l'arrondissement a pour projet d'aménager un parc local sur le lot 1 079 572;

ATTENDU QUE la zone actuelle n'autorise pas l'usage souhaité « Parc de détente, un square, un jardin, un parc ornemental ou naturel »;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 20 décembre 2023;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement 2098-LAS-202 a été adopté le 20 décembre 2023;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 janvier 2024 à 18 h;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement;

ATTENDU QUE le second projet de règlement 2098-LAS-202 a été adopté le 5 février 2024;

ATTENDU QU'un avis aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire a été publié sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle le 12 février 2024 et qu'aucune personne n'a manifesté son intérêt;

À l'assemblée du 4 mars 2024, le conseil d'arrondissement décrète :

**ARTICLE 1**

Le plan de zonage visé à l'article 3.1 intitulé Cédule « A » est modifié par la création de la zone P01-05 à même la zone C01-12 afin de respecter la configuration géométrique du lot 1 079 572, le tout tel qu'illustré à l'Annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2**

La grille des usages et normes de la nouvelle zone P01-05 jointe au présent règlement à titre d'Annexe B est ajoutée à la Cédule « B » pour en faire partie intégrante.

***ANNEXE « A »***  
**Plan de zonage**

**ANNEXE « B »**  
**Grille des usages et normes**  
**P01-05**